

SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CREATION DE LA GARE DE LIESSE

AVANT-PROJET

Décision prise lors de la séance du 07 octobre 1999

Le Conseil d'Administration du Syndicat des Transports Parisiens,

Vu l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Parisienne,

Vu l'article 127 de la loi de finances pour 1984 n° 83-1179 du 29 décembre 1983, prorogeant les dispositions de l'article 1er de la loi n° 77-1410 du 23 décembre 1977, relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région d'Ile-de-France,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Parisienne, notamment son article 7,

Vu le décret 59-1090 du 23 septembre 1959 modifié portant statut du Syndicat des Transports Parisiens,

Vu la décision du 29 avril 1987 modifiée créant la Commission des Investissements,

Vu le décret n°94-366 du 10 mai 1994 pris pour l'application de la loi 93-1436 du 31 décembre 1993, en particulier les articles 1er, 2è et 9è, titre 1er, section II "répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière",

Vu sa décision du 11 juillet 1996 approuvant l'Avant-Projet de prolongement de la ligne C du RER à Pontoise,

Vu le dossier d'Avant-Projet relatif aux aménagements pour la création de la gare de Liesse, présenté par RFF et la SNCF,

Vu la note FBi n° 1430 du STP accompagnant ledit dossier,

Vu le rapport établi en septembre 1999 par la Direction Régionale de l'Equipement,

Vu l'avis favorable unanime de la Commission des Investissements du 21 septembre 1999,

DECIDE

Article 1er: l'avant-projet relatif aux aménagements pour la création de la gare de Liesse, présenté par RFF et la SNCF, est approuvé;

Article 2: le coût de l'opération est fixé à 53,7 MF hors taxes (aux conditions économiques de décembre 1998);

Article 3: la part de financement au titre du contrat de plan Etat/Région est arrêtée à hauteur de 43,5 MF (aux conditions économiques de décembre 1998).

**Le Préfet de la Région Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Syndicat des Transports Parisiens**



Jean-Pierre DUPORT